

Financement de l'éolien : coûts et risques

Les éoliens ne cessent de proclamer que leur énergie est gratuite et sans risques financiers ni pour les investisseurs, ni pour les exploitants. L'analyse approfondie que l'on peut facilement faire démontre le contraire.

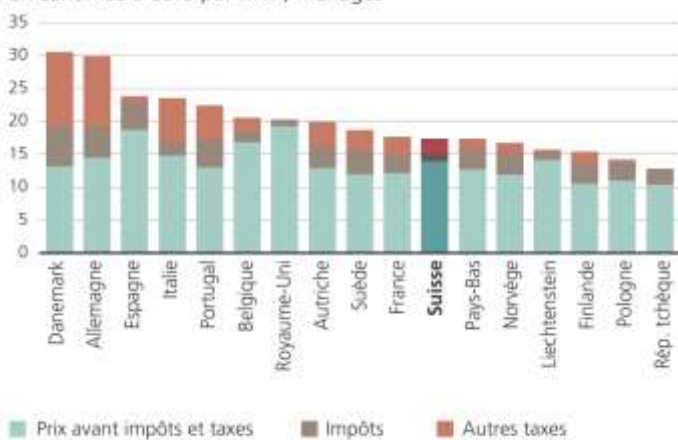
Le vent, une énergie gratuite ?

On entend parfois dire par les éoliens que leur énergie favorite coûte maintenant moins de 5 centimes le KWH. C'est peut-être vrai pour un très grand parc des plus récents en bordure de mer du Nord, mais ce n'est pas le cas en Suisse : les heures de fonctionnement sont moins nombreuses en raison des vents intermittents, l'installation en terrain difficile coûte très cher, etc.

La production éolienne en Suisse coûte entre 15 et 25 centimes par KWH ; il est subventionné jusqu'à 23 centimes par kilowattheure, alors que sa valeur marchande à la bourse est de 2-3 centimes environ.

On constate aussi que les pays les plus « éoliens » (Allemagne, Danemark) sont aussi ceux qui paient les factures d'électricité les plus élevées. Dans ces deux pays, **la moitié de la facture sert à payer des taxes**, qui financent notamment les subventions aux éoliennes. Les Allemands ont vu doubler leur facture d'électricité ces dix dernières années et ils commencent sérieusement à en être affectés.

En centimes d'euro par kWh, ménages



Source : Eurostat, ElCom, UBS

Les pays qui ont le plus d'éoliennes (Allemagne, Danemark) sont ceux qui paient les factures d'électricité les plus chères.

Des risques financiers maîtrisés ?

Les sociétés d'exploitation qui financent et distribuent l'énergie éolienne sont en mains publiques ou semi-publiques. Elles s'appuient sur la conviction que le prix de rachat de l'électricité éolienne (« rachat à prix coûtant », RPC) sera toujours suffisamment intéressant pour justifier leurs investissements. Comment cela fonctionne-t-il ?

La RPC compense la différence entre le montant de la production et le prix du marché, garantissant ainsi aux

producteurs un prix qui correspond théoriquement à leurs coûts de production.

Un producteur touchant la RPC touche de Swissgrid (gestionnaire du réseau national) un montant fixe pour chaque kilowattheure injecté dans le réseau, peu importe le moment de l'injection et la situation sur le marché de l'électricité. Le fonds RPC est alimenté par tous les consommateurs de courant qui paient sur leur facture une taxe pour chaque kilowattheure consommé (actuellement 1.1 cts / kWh, bientôt 2.3 cts, tendance à la hausse si le développement du renouvelable se poursuit).

Un producteur pourrait aussi choisir de vendre son électricité comme « courant vert » labélisé, que le consommateur est donc d'accord de payer plus cher. On constate que la SEVJ a choisi la solution de facilité de la rétribution à prix coûtant : pas besoin de convaincre des clients à acheter l'éolien, l'argent vient tout seul par la RPC !

Un projet éolien est-il « rentable » ? Avec la généreuse RCP, en général oui. Un projet même moyennement venté est financièrement rentable et devrait même générer un certain bénéfice, ce qui constitue une des motivations des promoteurs de projet.

Y a-t-il des risques financiers ? Oui, certainement ! En effet, le principal poste de dépense d'un parc éolien est l'amortissement de l'investissement. Or, la RPC, contrairement à ce qu'on croit, n'est pas garantie sur les 20 ou 25 ans généralement admis pour les plans financiers. La loi dit (art. 3e, al. 5 OEn): "*Le DETEC peut aussi prévoir des adaptations [de la rétribution] pour les installations qui sont déjà en service, notamment afin d'éviter des gains excessifs, des pertes excessives ou des effets pervers. Cette disposition s'applique aussi lorsqu'un producteur reçoit déjà une rétribution pour l'installation.*"

Il n'y a aucune garantie de rétribution sur la durée de vie de l'installation. Les modalités de rétribution peuvent changer en tout temps. Le risque principal réside là. Ce risque est particulièrement important pour une petite société électrique, pour laquelle le parc éolien pèse très lourd dans les actifs.

Des retombées pour la région ?

Dans un projet éolien, 80% du budget est dévolu à l'achat des machines. Il n'y a pas de fabricant suisse, ce sera donc importé. Même la supervision et la maintenance peuvent être faites à distance, par le fabricant étranger. Au final, la création de valeur indigène est très modeste, malgré l'important investissement.



Jean-Marc Blanc

Secrétaire général de Paysage-Libre Vaud